



Supplément au Document d'information en date du 26 janvier 2026

VILLE DE PARIS Programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "Supplément") complète, et doit être lu conjointement avec le Document d'information en date du 7 juillet 2025, tel que complété par le supplément en date du 27 octobre 2025 (ensemble, le "Document d'information"), préparé par la Ville de Paris ("Ville de Paris" ou l'"Émetteur") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 9.500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "Programme"). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation de la Ville de Paris :

- D'un point de vue budgétaire, à la suite du vote du budget primitif pour l'exercice 2026 par le Conseil de Paris lors de sa séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 ; il présente ainsi le budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur, dans une section dédiée et facilement accessible (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce Supplément et les informations contenues dans le Document d'information, celles contenues dans le Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (<https://www.paris.fr/pages/budgets-de-la-ville-retrouvez-toutes-les-infos-27792>). Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

Sommaire du Supplément

A. Description de l'Émetteur	3
B. Information Générales	21
C. Responsabilité du supplément au Document d'information	22

A. Description de l'Émetteur

Les développements ci-après viennent compléter le Document d'information. Ils viennent présenter le budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026, en quatre parties (pages 4 à 20 du présent Supplément) :

- partie 1 « Présentation générale du BP pour 2026 »
- partie 2 « Budget d'investissement »
- partie 3 « Budget de fonctionnement »
- partie 4 « Annexes »

1ère Partie : PRESENTATION GENERALE

L'équilibre général du BP pour 2026

Le projet de BP 2026 s'inscrit dans la continuité des engagements de la mandature, avec un double objectif : mener à leur terme les grands projets structurants de transformation de Paris et préserver un haut niveau de services publics pour les Parisiennes et les Parisiens. Dans un contexte budgétaire toujours contraint, la Ville fait le choix d'investir en faveur de la transition sociale et écologique, notamment à travers un effort soutenu pour le logement social, la végétalisation de l'espace public et le développement des mobilités durables. Parallèlement, le budget renforce les politiques éducatives, culturelles et familiales, avec une attention particulière portée au périscolaire et à la protection de l'enfance, à l'accompagnement des agents et à la prévention des violences. Ces choix traduisent une ambition claire : garantir l'égalité d'accès aux services essentiels, soutenir les familles et préparer une ville plus solidaire, plus inclusive et mieux adaptée aux défis climatiques et sociaux à venir.

Le budget d'investissement est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 993 429 575,00 € en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;
- à la somme de 2 338 878 454,00 € en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

Le budget de fonctionnement est arrêté comme suit :

Dépenses	10 298 594 091,00 €
Recettes	10 298 594 091,00 €

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le BP 2026 en section d'investissement adopté lors du Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 993 429 575,00 € en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;
- à la somme de 2 338 878 454,00 € en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux ¹	327 945 561,00
1 - Sécurité	19 194 889,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54 587 299,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156 907 073,00
4 - Santé et action sociale ²	29 607 750,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	1 237 266 552,00
6 - Action économique	4 830 000,00
7 - Environnement	127 464 000,00
8 - Transports	35 626 451,00
Total général	1 993 429 575,00

¹ La fonction « Services généraux » regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – « Services généraux » ; 900-5 – « Gestion des fonds européens » ; 923 – « Dettes et autres opérations financières » ; et 950 – « Dépenses imprévues ».

² Y compris chapitre 904-4 – « RSA ».

Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2026, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2026, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à **657 973 428,00 €** ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

Le détail de la section d'investissement figure en annexe (délibération 2025 DFA 68-1).

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le BP 2026 en section de fonctionnement adopté lors du Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 est arrêté comme suit :

- Dépenses	10 298 594 091,00 €
- Recettes	10 298 594 091,00 €

Le détail de la section de fonctionnement figure en annexe (délibération 2025 DFA 68-2).

4ème Partie : ANNEXES

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 décembre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

2025 DFA 68-1 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 - Investissement

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 993 429 575,00 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;
- à la somme de **2 338 878 454,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux ¹	327 945 561,00
1 - Sécurité	19 194 889,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54 587 299,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156 907 073,00
4 - Santé et action sociale ²	29 607 750,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	1 237 266 552,00
6 - Action économique	4 830 000,00
7 - Environnement	127 464 000,00
8 - Transports	35 626 451,00
Total général	1 993 429 575,00

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2026, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2026, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à **657 973 428,00 €** ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

¹La fonction « Services généraux » regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – « Services généraux » ; 900-5 – « Gestion des fonds européens » ; 923 – « Dettes et autres opérations financières » ; et 950 – « Dépenses imprévues ».

² Y compris chapitre 904-4 – « RSA ».

- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être *in fine* ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Madame la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;
- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;
- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gessler ;
- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;
- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;
- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :
 - des contrats d'échange de conditions d'intérêt (« *Swap* »), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre

index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé; index révisable contre un autre index révisable ;

- des contrats d'accord sur taux futur (« *Future Rate Agreement* » – FRA) ;
- des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond (« *Cap* ») ; garantie de taux plancher (« *Floor* ») ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher (« *Collar* ») ;
- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises (« *Cross Currency Swap* ») dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;
- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soutes correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;
- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;
- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;
- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses générées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
90	Opérations ventilées	1 600 010 434,00	0,00	1 820 407 575,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00
900	Services généraux	182 466 703,00	0,00	154 923 561,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 954 000,00	0,00	19 194 889,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	102 365 246,00	0,00	54 587 299,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	159 791 391,00	0,00	156 907 073,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	71 141 009,00	0,00	29 607 750,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00
904-4	RSA	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	782 956 086,00	0,00	1 237 266 552,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00
906	Action économique	24 023 500,00	0,00	4 830 000,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00
907	Environnement	110 233 854,00	0,00	127 464 000,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00
908	Transports	143 878 645,00	0,00	35 626 451,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	794 883 861,00	0,00	762 342 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 342 028,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
922	Dotations et participations	100 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	556 138 861,00	0,00	472 367 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 367 202,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		209 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections	50 395 000,00		80 044 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 044 826,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	1 993 429 575,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)			III = I + II
90	Opérations ventilées	167 685 042,00	0,00	179 606 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 606 274,00
900	Services généraux	889 993,00	0,00	973 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973 200,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 772 000,00	0,00	8 564 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 564 556,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 667 439,00	0,00	18 778 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 778 851,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 467 111,00	0,00	7 110 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 110 873,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	76 718 478,00	0,00	111 450 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 450 179,00
906	Action économique	42 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	2 037 400,00	0,00	15 792 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 792 530,00
908	Transports	19 647 621,00	0,00	16 236 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 236 085,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	1 951 903 252,00	0,00	1 736 359 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 736 359 492,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 161 953 252,00	0,00	833 239 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833 239 492,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		209 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	498 100 000,00		539 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 970 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	275 306 001,00	0,00	422 912 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 912 688,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 306 001,00		317 912 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 912 688,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 338 878 454,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)									0,00
TOTAL									2 338 878 454,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES							IV	
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE							A1	
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	625 509 763,00	0,00	22 364 889,00	108 617 113,00	136 828 000,00	72 226 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 711 927,00	0,00	230 000,00	5 410 952,00	12 348 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 873 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 110 612,00	0,00	5 344 000,00	81 176 961,00	93 353 179,00	48 216 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	98 566 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 093 212 692,00	0,00	700 000,00	8 564 556,00	18 778 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	18 659 851,00	6 910 873,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 126 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	831 616 810,00	24 865 000,00	111 040 400,00	116 415 653,00		2 049 683 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		68 520 475,00
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 155 000,00	4 651 000,00	30 825 653,00		466 586 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	8 796 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		359 471 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours	165 534 617,00	2 747 000,00	68 018 769,00	79 190 660,00		677 857 929,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		98 566 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
	RECETTES	111 450 179,00	0,00	15 792 530,00	16 236 085,00		1 271 845 766,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		154 000 000,00
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	15 792 530,00	12 736 085,00		148 546 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 428,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		36 126 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 décembre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

2025 DFA 68-2 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 - Fonctionnement

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1: Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- Dépenses.....	10 298 594 091,00	€
- Recettes	10 298 594 091,00	€

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	7 448 553 520,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	7 595 292 774,00
930	Services généraux	933 943 188,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
930-5	Gestion des fonds européens	326 826,00	0,00	0,00	3 272 604,00	0,00	0,00	3 272 604,00	3 272 604,00
931	Sécurité	482 052 820,00	0,00	0,00	491 944 935,00	0,00	0,00	491 944 935,00	491 944 935,00
932	Enseign.form. professionnelle, apprent.	874 632 952,00	0,00	0,00	893 712 216,00	0,00	0,00	893 712 216,00	893 712 216,00
933	Cult., vie soc., jeu., sports, loisirs	633 856 924,00	0,00	0,00	317 912 688,00	0,00	0,00	317 912 688,00	317 912 688,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 030 519 461,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	2 088 164 489,00
934-3	APA	145 071 217,00	0,00	0,00	145 644 121,00	0,00	0,00	145 644 121,00	145 644 121,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	475 157 745,00	0,00	0,00	461 679 456,00	0,00	0,00	461 679 456,00	461 679 456,00
935	Aménagement des territoires et habitat	288 845 310,00	0,00	0,00	317 988 243,00	0,00	0,00	317 988 243,00	317 988 243,00
936	Action économique	53 445 293,00	0,00	0,00	44 544 067,00	0,00	0,00	44 544 067,00	44 544 067,00
937	Environnement	806 273 907,00	0,00	0,00	806 726 456,00	0,00	0,00	806 726 456,00	806 726 456,00
938	Transports	724 427 877,00	0,00	0,00	740 783 341,00	0,00	0,00	740 783 341,00	740 783 341,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 330 803 686,00	0,00		2 385 388 629,00	0,00		2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
940	Impositions directes	1 341 095 663,00	0,00		1 324 023 196,00	0,00		1 324 023 196,00	1 324 023 196,00
941	Autres impôts et taxes	233 685 271,00	0,00		257 998 698,00	0,00		257 998 698,00	257 998 698,00
942	Dotations et participations	29 878 394,00	0,00		22 243 394,00	0,00		22 243 394,00	22 243 394,00
943	Opérations financières	224 518 673,00	0,00		237 481 173,00	0,00		237 481 173,00	237 481 173,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 525 685,00	0,00		3 672 168,00	0,00		3 672 168,00	3 672 168,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	498 100 000,00			539 970 000,00	0,00		539 970 000,00	539 970 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 306 001,00		0,00	317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	126 306 001,00			317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	10 298 594 091,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ (5) 0,00

TOTAL 10 298 594 091,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
93	Services ventilés	2 645 573 938,00	0,00	2 778 339 305,00	0,00	2 778 339 305,00
930	Services généraux	241 373 324,00	0,00	243 500 988,00	0,00	243 500 988,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	3 382 500,00	0,00	3 382 500,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	70 472 690,00	0,00	73 874 000,00	0,00	73 874 000,00
933	Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	119 343 044,00	0,00	128 948 300,00	0,00	128 948 300,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	339 453 331,00	0,00	384 423 082,00	0,00	384 423 082,00
934-3	APA	26 730 300,00	0,00	43 348 331,00	0,00	43 348 331,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	266 590 009,00	0,00	269 590 009,00	0,00	269 590 009,00
935	Aménagement des territoires et habitat	64 282 099,00	0,00	68 058 000,00	0,00	68 058 000,00
936	Action économique	208 885 909,00	0,00	216 879 700,00	0,00	216 879 700,00
937	Environnement	831 942 460,00	0,00	853 078 395,00	0,00	853 078 395,00
938	Transports	472 718 272,00	0,00	490 246 000,00	0,00	490 246 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 260 089 269,00	0,00	7 520 254 786,00	0,00	7 520 254 786,00
940	Impôts directs	4 033 456 308,00	0,00	4 025 525 112,00	0,00	4 025 525 112,00
941	Autres impôts et taxes	3 089 364 321,00	0,00	3 266 985 029,00	0,00	3 266 985 029,00
942	Dotations et participations	72 935 944,00	0,00	135 477 679,00	0,00	135 477 679,00
943	Opérations financières	13 937 696,00	0,00	12 222 140,00	0,00	12 222 140,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	50 395 000,00		80 044 826,00	0,00	80 044 826,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	10 298 594 091,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ (4)						0,00
TOTAL						10 298 594 091,00

(1) Voir Abit I-R pour le contenu du budget précédent

14

IV – ANNEXES						IV		
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A2		
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	2 788 547 342,00	3 272 604,00	491 944 935,00	893 712 216,00	657 704 129,00	2 088 164 489,00	145 644 121,00
011	Charges à caractère général	211 775 164,00	478,00	16 971 543,00	47 122 327,00	92 433 114,00	86 403 888,00	386 297,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 069 765,00	272 126,00	213 342 645,00	601 391 328,00	377 826 524,00	582 622 786,00	3 757 824,00
014	Atténuations de produits	1 776 452 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	94 780 492,00	3 000 000,00	261 630 547,00	245 198 561,00	187 444 491,00	1 419 137 815,00	141 500 000,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 672 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	237 481 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 316 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 683 710 948,00	3 010 000,00	3 382 500,00	73 874 000,00	128 948 300,00	384 423 082,00	43 348 331,00
013	Atténuations de charges	5 030 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 595 126,00	0,00	0,00	14 138 727,00	64 832 657,00	70 897 009,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 838 038 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 466 540 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	127 820 822,00	3 010 000,00	1 362 500,00	57 940 160,00	14 756 415,00	254 701 979,00	39 748 331,00
75	Autres produits de gestion courante	208 983 544,00	0,00	2 020 000,00	1 795 113,00	49 359 228,00	58 824 094,00	3 600 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

15

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES								
011	Charges à caractère général	7 998 673,00	78 940 866,00	3 741 870,00	283 776 700,00	117 743 563,00		947 292 483,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 826 182,00	197 657 205,00	12 761 020,00	392 118 020,00	81 259 511,00		2 928 905 136,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 452 580,00
65	Autres charges de gestion courante	438 856 603,00	41 390 172,00	28 041 177,00	130 831 738,00	541 780 267,00		3 533 591 863,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 672 168,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		237 481 173,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 316 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00		5 355 470,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 013 571,00	66 940 000,00	40 110 315,00	439 170 994,00		724 698 396,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 838 038 214,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	137 000 000,00	686 778 055,00	0,00		5 538 908 696,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	2 783 000,00	47 200,00	1 405 876,00	820 000,00		516 396 283,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000 000,00	59 261 429,00	12 892 500,00	124 459 149,00	50 255 006,00		582 430 063,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 222 140,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 décembre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

2025 DFA 68-3 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 – Évolution des tarifs

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération 2020 DDCT 16 du 3 juillet 2020 portant délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 73 des 11, 12, et 13 octobre 2022 portant délégation pour procéder à l'évolution des tarifs des services de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières, Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder pour 2026, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite d'un maximum de 3 %.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

B. Informations générales

Le paragraphe ci-après met à jour le premier paragraphe de la section « Informations générales » du Document d'Information :

L'émetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise à jour du Programme qui a été autorisée par la délibération n°2025 DFA 68-1 des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 du Conseil Municipal de l'Emetteur portant budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal de l'Émetteur.

C. Responsabilité du Supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 26 janvier 2026

VILLE DE PARIS Direction des Finances et des Achats
7, Avenue de la Porte d'Ivry,
75013 Paris. Téléphone :
33 (0)1 42 76 34 55
33 (0)1 42 76 34 57

Représentée par : Hervé Amblard
Responsable de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation